

ACTU DU PRESIDENT N°64 JUIN 2021

President.national@unc.fr

La lettre du président-national de l'UNC



LE MOT DU PRESIDENT

Chers Présidents et amis,

Fin avril, début mai la publication successive de deux tribunes dans la presse a donné lieu à de nombreux commentaires et réactions diverses, sans parler d'attitudes hystériques voire paranoïaques pour certains.

La première tribune, improprement appelée « tribune des généraux » dressait un état des lieux et surtout faisait part d'une inquiétude partagée par un bon nombre de citoyens, sur la montée de la violence quotidienne dans notre pays, la fragmentation de notre communauté nationale, l'apparition de zones non contrôlées dans certaines banlieues, sujets d'ailleurs qui ne concernent pas seulement les militaires, qu'ils soient en activité ou en retraite.

La seconde tribune, anonyme, et c'est peut-être là sa faiblesse, était ouverte à la signature de la société civile et se voulait une interrogation et un cri d'alarme. Elle exhortait les politiques à agir pour la survie de notre pays.

Plusieurs d'entre vous m'ont contacté pour savoir ce qu'il fallait penser de ces initiatives et si l'UNC envisageait une prise de position officielle, notamment la diffusion d'un communiqué. Des adhérents, à titre personnel, et en leur âme et conscience, ont signé l'une ou l'autre de ces tribunes, voire les deux. D'autres ont estimé que ces prises de positions publiques constituaient une erreur susceptible de récupération politique et d'instrumentalisation et surtout qu'elles ne rendaient pas service à nos camarades d'active.

Confrontée à des positions très différentes, j'ai jugé préférable, pour préserver l'unité de l'UNC de « rester sur la crête », de faire preuve de discrétion et de ne pas en rajouter à la surenchère médiatique, laissant libres les uns et les autres d'exprimer leur opinion et de débattre dans un climat serein et de respect mutuel. En outre, chaque armée a un chef et nous n'avons, en aucun cas, à interférer dans leur fonctionnement interne et externe. N'ajoutons donc pas une crise à la crise !

Sur le plan individuel, tout adhérent de l'UNC est un citoyen français et il doit agir selon sa conscience, et s'il veut œuvrer pour le bien des armées, qu'il prône l'apaisement ! Halte au feu et cessons les polémiques.

Autre sujet regrettable : lors de sa réunion le 29 avril dernier, le conseil d'administration a pris connaissance avec consternation que certaines fédérations départementales n'hésitaient pas à revendre des articles du magasin du siège avec une marge conséquente et que d'autres réutilisaient les articles publiés dans *La Voix du Combattant* pour nourrir leurs publications internes, passant outre aux règles du copyright. On pourrait évoquer la législation en vigueur pour dénoncer de telles pratiques évidemment complètement illégales. Je préférerais plus simplement parler d'éthique et de liens de confiance. Manifestement dans ces deux cas, ces valeurs sont ignorées. C'est dommage. J'invite donc, dès à présent,

les présidents départementaux concernés à cesser ces pratiques dans les plus brefs délais et à renouer avec une vertu du commandement, l'exemplarité ! Je compte sur vous ...

Hervé Longuet
Président-national

EPHEMERIDE

- ⇒ **Jeudi 20 mai** : réunion en visioconférence du comité de rédaction de *La Voix du Combattant*.
- ⇒ **Jeudi 27 mai** : assemblée générale puis réunion du conseil d'administration du comité de la Flamme.
- ⇒ **Vendredi 28 mai** : réunion du comité consultatif d'action sociale et de solidarité.
- ⇒ **Lundi 7 juin** : réunion de la commission permanente de l'ONACVG.
- ⇒ **Mardi 8 juin** : réunion du conseil d'administration de l'ONACVG. Dépôt de gerbe et ravivage de la Flamme à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" en Indochine.
- ⇒ **Jeudi 10 juin** : Dépôt de gerbe et ravivage de la Flamme avec l'UNC 75.

AGENDA

- ♣ **Jeudi 1^{er} juillet** : rencontre avec le chef d'état-major des Armées.
- ♣ **Mercredi 14 juillet** : fête nationale.

ACTUALITES

➔ Rapport d'information sur les réserves

Le rapport d'information sur les réserves, rédigé par des députés de la commission de la défense nationale et des forces armées, a été récemment transmis à toutes les fédérations départementales de l'UNC. Il est également accessible sur le site Internet www.unc.fr

Cet épais dossier (190 pages, sans compter différentes annexes) mérite d'être lu, en tout ou partie par les responsables de l'UNC.

Dans une première partie, les rapporteurs dressent un état des lieux assez exhaustif de la « réserve », et des multiples statuts offerts pour y servir, certains étant totalement méconnus (exemple les réserves communales de sécurité civile). Page 24, un tableau présente les effectifs des réserves. Les rapporteurs soulignent les faiblesses et les atouts de la réserve mais constatent un « déficit d'attention publique » et un manque de visibilité et de reconnaissance. Ils imaginent une « nouvelle ambition à définir pour 2030 ».

En seconde partie, les auteurs du rapport distinguent les différentes réserves et leurs problématiques propres. Ils suggèrent des défis propres à relever ...

En conclusion, les rapporteurs formulent 53 propositions dont on retiendra notamment :

- Engager une réflexion avec le monde associatif combattant sur la manière de faire des commémorations nationales un moment fort de la transmission entre les anciens et les combattants d'aujourd'hui, dont les réservistes (*proposition n° 41*).

Le président-national de l'UNC est le seul président d'une grande association du monde combattant à avoir été auditionné par cette mission parlementaire et d'avoir ainsi eu l'opportunité d'exposer son avis, fort des contributions que certains d'entre vous lui avaient fait parvenir. Le lien qui unit l'UNC à la réserve est ancien. Non seulement il doit être entretenu, mais il mérite d'être développé. N'oublions pas que l'UNC a été fondée en 1918 par des réservistes. Les réservistes actuels, quelle que soit leur catégorisation, ont toute leur place au sein de l'UNC, aussi bien comme OPEX-OPINT que comme Soldat de France. Cette population constitue incontestablement un gisement de recrutement pour nos associations.

On pourra prendre connaissance, à la fin du rapport (page 221) des résultats de la consultation citoyenne sur ce sujet, qui enregistre près de 10 000 réponses, et à laquelle le comité consultatif action civique et mémoire avait invité les membres de l'UNC à participer.



➔ Comité de rédaction de *La Voix du Combattant*

Le comité de rédaction de *La Voix du Combattant* s'est réuni comme prévu, en visioconférence, le jeudi 20 mai dernier. Y assistaient Hervé Longuet (président-national), Gérard Colliot (UNC 78), Michel Gagnaire (UNC 06), Alain Guth (secrétaire-national), Dominique Musset (UNC 95), Philippe Schmitt (directeur administratif), Béatrice Gendron (rédactrice en chef), Angélique Théron (secrétaire de rédaction).

Dans un premier temps, Béatrice Gendron est revenue sur le contenu des numéros publiés depuis novembre 2020, constatant que de nombreux abonnés ont mis à profit le temps du confinement pour écrire et proposer des sujets. Pas de souci de remplissage des pages nationales donc, contrairement aux éditions régionales. Les témoignages OPEX sont en hausse, ce qui est une bonne nouvelle !

Dans un deuxième temps, la rédactrice en chef a rendu compte des contenus envisagés pour les numéros à venir, jusqu'à la fin 2021, projets de sommaire validés par le comité de rédaction. Dans un troisième temps, les membres du comité de rédaction se sont livrés à des échanges très constructifs sur *La Voix du Combattant* en général.

Il a été une nouvelle fois rappelé qu'un numéro est vendu 90 centimes aux adhérents, ce qui est extrêmement modique pour un magazine de 44 pages en quadrichromie ! Pour autant, le magazine génère des bénéfices qui financent le budget social. S'abonner à *La Voix du Combattant*, outre l'intérêt des articles et les informations juridiques concernant le monde combattant, c'est aussi un acte de solidarité ! ...

Béatrice Gendron a confirmé la baisse du nombre d'abonnés et ses efforts pour aller chercher un lectorat qui n'est pas forcément adhérent de l'UNC. Deux actions initiées cette année vont dans ce sens :

☞ La création d'une page Facebook de *La Voix du Combattant*, qui, sans se substituer au magazine, permet de partager certains articles. Elle peut également être source de revenus publicitaires en y associant la régie publicitaire.

☞ La mise en place d'un partenariat informel sur du partage de contenus avec le magazine *La Voix du Gendarme*, qui connaît peu ou prou les mêmes contraintes que *La Voix du Combattant*.

Ces actions sont toutefois limitées et il faudrait financer une véritable opération de promotion et de diffusion presse pour obtenir un effet majeur, ce qui représente un coût mais qui pourrait s'inscrire dans une opération de communication globale.

Par ailleurs, il s'avère que le thème reconversion est un bon vecteur de rayonnement.

L'abonnement par les fédérations départementales des personnalités départementales qui « comptent » (exemple élus et DMD) apparaît comme un bon moyen de faire connaître l'UNC.

Ont également été évoqués :

- la possibilité d'ouvrir les colonnes de *La Voix du Combattant* à des élus nationaux,
- la recherche d'autres partenariats,
- la valorisation des adhérents contributeurs au magazine (création d'un prix ?)
- la reprise d'articles, sans autorisation, dans des publications locales de l'UNC ...
- les problèmes que poseraient la mise en ligne du magazine.

Quant à la qualité du papier, elle obéit à une recherche du moindre coût. Les abonnés seraient-ils disposés à une augmentation conséquente pour du papier glacé ?

Concernant la taille de l'écriture, des retouches maquettes ont été effectuées et il existe encore une marge de progression, en travaillant sur l'aération de certaines pages mais ceci impliquera moins d'articles ! La taille de police correspond au standard presse, les textes ne seront donc pas écrits plus gros.

En conclusion, soyons-en convaincus, « *La Voix du Combattant*, c'est encore en 2021 un fleuron de l'UNC qui contribue à son image ».



➔ Bilan de la mise en place de la commission de recours de l'invalidité

L'UNC est représentée au sein de la commission de recours de l'invalidité par Georges Lebel (UNC 15) et Jean-Louis Fifre (UNC 47). Cette commission peut être saisie par toute personne relevant du CPMIVG, à savoir les militaires en position d'activité ou de non activité, les victimes civiles de guerre ou d'actes de terrorisme ou les ayants droit de victimes civiles ou militaires et qui conteste une mesure prise à son égard. C'est le type d'instance dont l'activité est méconnue mais où il importe que l'UNC soit présente. En outre, le travail réalisé par nos deux représentants paraît obscur et non reconnu à sa juste valeur, et pourtant ! Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 octobre 2020, la CRI a été saisie de 410 recours. Plus de la moitié de ces recours a été enregistrée entre les mois de juillet et de novembre 1919. La trajectoire d'enregistrement des recours est nettement en hausse. Alors qu'au début de l'année 2020, la CRI enregistrerait entre 20 et 30 recours par mois, le nombre de recours enregistrés était de 62 en octobre 2020.

Au 1^{er} novembre 2020, 209 dossiers ont été traités :

- 153 dossiers ont été examinés par la CRI et ont fait l'objet de décisions notifiées aux requérants ;
- 56 dossiers ont été classés avant passage en commission. Les motifs de classement des 56 dossiers qui n'ont pas été examinés en commission sont les suivants :
 - 31 pour incompétence de la CRI ;
 - 3 pour forclusion ;
 - 8 pour absence de régularisation ;
 - 14 pour abandon du recours dans le cadre de la phase de dialogue contradictoire.

La CRI a, en tout état de cause, traité l'ensemble des dossiers qui lui ont été soumis dans le délai de 4 mois fixé par l'article R. 711-15 du CPMIVG. Aucune décision implicite de rejet n'a été opposée à ce stade.

- 31 requérants ont demandé à être auditionnés par la CRI, mais seulement 18 se sont finalement présentés devant la commission, ce qui ne représente que 11 % des dossiers.
- Parmi les 153 décisions notifiées, 38 sont des décisions d'agrément total ou partiel ce qui représente près de 25 % des recours.

Au moment du renouvellement des membres de cette commission et alors que Georges et Jean-Louis ont souhaité « passer la main », merci à eux pour le travail accompli et le temps qu'ils ont accepté de consacrer à cet organisme.

➔ Au sujet de la déclaration d'action civique

Lors de la prochaine assemblée générale statutaire, les représentants des fédérations départementales seront invités à adopter la déclaration d'action civique 2021, rédigée par le président du comité consultatif d'action civique et mémoire et ayant pour thème « Citoyenneté française en 2021 et nouvelle mémoire combattante ».

La première partie de cette déclaration tente de répondre à la question : une crise de la citoyenneté en 2021 ? Le constat est objectif, complet et implacable concernant les maux qui caractérisent actuellement notre pays.

La seconde partie développe concrètement ce que peut faire l'UNC, notamment dans le domaine de la mémoire.

En conclusion, l'auteur écrit : « *En cette période de doute généralisé, généré par les conséquences directes et indirectes de l'évolution de la société, ainsi que par les effets de la pandémie, l'UNC souhaite être le catalyseur, et le point de repère - dans le monde combattant - de tous ceux qui croient en une France, fidèle à ses valeurs traditionnelles de Liberté, Égalité et Fraternité.* »

Ce texte sera diffusé à la fin août. Il mérite l'attention. Merci dès à présent à Jean-François Calcet et à son comité.